

BILAN 2010

GESTIONNAIRES

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE LEYNHAC
Exploitant
MAIRIE DE LEYNHAC

RESSOURCE

Vous êtes alimentés par 1 captage :

PUITS DU PONT DU SER
Arrêté préfectoral du : 29/11/2007

TRAITEMENT

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

TTP CHLORE PUITES DU SER
Traitement simple
- CHLORE

Ce bilan a été établi à partir des prélèvements effectués à la diligence de l'ARS Auvergne, Délégation Territoriale du Cantal (articles R 1321-1 à R 1321-66 du Code de la Santé Publique)



Après plusieurs jours d'absence, laissez couler quelques instants avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

Distribution PUITS DU SER

RESULTATS

BACTERIOLOGIE

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité mesuré : 100 %

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

NITRATES

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

Valeurs mesurées : mini. : 7,1 mg/L - maxi. : 8,5 mg/L - moyenne : 7,8 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau conforme à la norme pour ce paramètre.

DURETE

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

Valeurs mesurées : mini. : 3,6 °F - maxi. : 3,6 °F - moyenne : 3,6 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très peu calcaire. Cette eau peut favoriser la corrosion des conduites métalliques (plomb en particulier).

ARSENIC

Élément d'origine naturelle

Absence de mesures pour ce paramètre en 2010

CHLORE RESIDUEL

Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau

Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/LCl₂ - maxi. : 0,05 mg/LCl₂ - moyenne : 0,01 mg/LCl₂

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Absence de chlore résiduel constatée sur un ou plusieurs échantillons prélevés.

CONCLUSION

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité sanitaire satisfaisante.

Un ajustement du traitement de désinfection est nécessaire pour maintenir une bonne qualité bactériologique et organoleptique de l'eau.

La saveur ou la couleur de l'eau distribuée change ?

**SIGNELEZ-LE A VOTRE
DISTRIBUTEUR D'EAU**
(voir facture d'eau)

Ces informations sont fournies par l'ARS Auvergne, Délégation Territoriale du Cantal, en application du Code de la Santé Publique. Ce bilan peut être consulté sur le site <http://www.ars.auvergne.sante.fr> et le détail des résultats analytiques sur le site <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS Auvergne, Délégation
Territoriale du Cantal
Bureau des Risques Sanitaires
1 Rue du Rieu 15005 AURILLAC
Tél : 04.71.46.83.49